

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 5 avril 2004  
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN à M. GUICHOUX ( <i>à partir de 11 h 20</i> )	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL ( <i>jusqu'à 11 h 20</i> )	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU ( <i>à partir de 11 h 00</i> )
M. BRON à Mme Walryck ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO ( <i>jusqu'à 10 h 15</i> )	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON ( <i>à partir de 11 h 40</i> )
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Construction du tramway 1ère phase - Construction des sous-stations de redressement Saint-Michel et Saint-Jean (BAT 18-19) - Marché n°03/132 U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0799 en date du 22 novembre 2002, vous avez autorisé la signature d'un marché de travaux concernant la construction de 2 immeubles abritant une sous-station de redressement et des logements à Bordeaux, l'un 14, rue des Fours dénommée SSR Saint-Michel, sous maîtrise d'œuvre du groupement Benayoun : ECCTA Ingénierie, l'autre 20 rue des Résiniers dénommée SSR Saint-Jean, sous maîtrise d'œuvre du groupement SCPAU OPUS/ITH.

Le marché a été attribué, après appel d'offres ouvert, à l'entreprise générale DV CONSTRUCTION, pour un montant global et forfaitaire de 748 700 € HT et notifié le 24 mars 2003 sous le numéro 03/132 U.

Un premier avenant relatif à des travaux supplémentaires sur le lot de l'immeuble de la sous station de redressement Saint-Michel, nécessités, dès le début de la construction, par des désordres dus au très mauvais état des immeubles mitoyens et expertisés après la mise en concurrence, a été conclu pour un montant de 14 027,10 € HT.

Cet avenant a été autorisé par délibération n°2003/0707 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2003.

Le montant du marché a alors été porté à 767 727,10 € HT

Le présent rapport concerne, pour le même immeuble :

- des travaux d'adaptation à l'existant sur les mitoyennetés, non prévus au marché initial et rendus nécessaires pour parachever la construction de l'immeuble, pour un montant de 17 636 € HT.
- Des modifications de certaines prestations en moins value pour un montant de 9 020,50 € HT
- un certain nombre de réfections sur des postes non exécutés relatifs à la construction de la partie de l'immeuble abritant la sous-station de redressement qui représentent une moins-value de 2 472 € HT.

Enfin il évalue le montant à verser au titulaire du marché qui réclame le paiement de débours liés au retard de la date de démarrage des travaux induit par les démolitions des immeubles mitoyens et leur confortement avant toute construction.

La société DV Construction a évalué le surcoût subi à ce titre à 28 768 € HT. Cela concerne les frais de personnel d'encadrement inemployé, de transfert supplémentaire de matériel (machine à micro-pieux) et de supplément d'installation de chantier. Après négociation, ce montant a été ramené à 20 825 € HT

Ces différents postes entraînent une dépense supplémentaire de 26 968, 50 € HT (32 254, 32 € TTC) soit 3, 6 % du montant de base du marché, portant son nouveau montant à 789 695,60 € HT soit 944 475, 94 € TTC.

En conséquence il apparaît nécessaire de conclure un avenant n°2 au marché 03 132 U afin de contractualiser les modifications ci-dessus décrites et leur conséquence financière. La dépense supplémentaire n'a pas d'incidence sur la provision pour aléas.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Le montant cumulé des 2 avenants représentant 5,5 % du marché initial, la Commission d'appel d'offres a été saisie pour avis. Réunie le 25 février 2004, elle a émis un avis favorable.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- ✓ à signer l'avenant n°2 au marché n° 03 132 U d'un montant de 26 968, 50 € HT (32 254, 32 € TTC), portant son nouveau montant à 789 695,60 € HT soit 944 475, 94 € TTC.
- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
23 AVRIL 2004**

